



Renforcement de la vigilance pour la période des fêtes de fin d'année. 18 décembre 2014

Eléments de langage

Quel est l'état de la menace terroriste aujourd'hui ?

La menace terroriste sur le territoire national reste d'actualité du fait de l'engagement de la France dans des opérations militaires contre différents groupes terroristes, notamment contre Daech, et du fait d'individus radicalisés susceptibles de passer à l'acte violent, en particulier les combattants jihadistes de retour de Syrie et d'Irak. Plusieurs pays occidentaux ont récemment déploré des actes meurtriers d'individus radicalisés. Actuellement, plus de 1120 individus de nationalité française ou résidents en France ont été recensés pour leur implication directe ou indirecte dans le jihad en Syrie, et environ 180 sont revenus sur le territoire national.

Les fêtes de fin d'année représentent elles un moment particulièrement sensible ?

Oui, face à une menace très diffuse, l'Etat appelle tous les responsables publics et privés à contribuer à une vigilance collective permanente, en particulier durant la période des fêtes de fin d'année où un attentat pourrait avoir un symbolisme et un retentissement accrus.

La France a aussi renforcé sa protection depuis plusieurs mois, grâce à des mesures du plan Vigipirate, et grâce à des actions de long terme contre la radicalisation et les filières de combattants étrangers.

Concrètement, où et comment la vigilance est-elle renforcée ?

La posture Vigipirate, récemment actualisée sur la base de l'évaluation de la menace faite par les services de renseignement, appelle à renforcer ponctuellement la vigilance :

- autour des bâtiments ouverts au public et des rassemblements marqués par une forte affluence à l'occasion des fêtes de fin d'année (les grands magasins et centres-commerciaux, les principales salles de spectacle, les marchés de Noël, les lieux de culte) ;

- dans les zones publiques des transports collectifs urbains, des gares ferroviaires et des aéroports durant les périodes d'affluence des vacances scolaires.

Comment se traduisent ces renforcements de la vigilance ?

- Par une présence accrue des forces de l'ordre durant les périodes ciblées ;
- par des dispositifs de surveillance et de contrôle plus soutenus de la part des opérateurs ou des organisateurs privés, à qui il est demandé de compléter l'action des forces de l'ordre, qui elle est ciblée dans l'espace public ;
- par un renforcement des appels à la vigilance du public.

Y-a-t-il des recommandations particulières pour les Français partant à l'étranger ?

Il est vivement recommandé à tous les Français prévoyant de se rendre dans un pays étranger de consulter le site des « conseils aux voyageurs » sur le portail du ministère des affaires étrangères www.diplomatie.gouv.fr.

Que peuvent faire les citoyens pour renforcer l'efficacité de Vigipirate ?

Le dispositif Vigipirate est d'autant plus efficace que chaque citoyen y contribue par sa propre vigilance, surtout dans les lieux publics très fréquentés.

Il s'agit notamment de respecter les consignes dispensées dans les gares, aéroports, lieux touristiques, centres commerciaux :

- ne pas laisser ses bagages sans surveillance ;
- ne pas se garer dans les endroits qui font l'objet d'une interdiction au titre de Vigipirate ;
- se soumettre aux contrôles des agents de surveillance ;
- rendre compte aux agents de surveillance ou aux forces de l'ordre de tout objet abandonné ou comportement anormal.

Pour plus d'information, consultez www.risques.gouv.fr et www.sgdsn.gouv.fr.